

L'APPEL D'URGENCE LOCALISE

Depuis le 31 mars 2018, les nouveaux véhicules – et à terme tous les véhicules neufs- doivent intégrer un système d'appel d'urgence localisé, afin de prévenir plus rapidement les secours en cas d'accident.

Appelé l'eCall en Europe, ce système embarqué prend la forme d'un boîtier avec une carte SIM intégrée. Il permet de lancer automatiquement un appel en cas d'accident grave, dès lors que les airbags sont activés. Il est aussi possible d'activer le service en appuyant sur le bouton d'urgence, par exemple quand on est témoin d'un accident. La communication est acheminée vers le centre de secours le plus proche, sous la forme d'un SMS avec la localisation géographique du véhicule.

Quand ils sont alertés, les services d'urgence essaient alors de contacter le véhicule. Et si personne ne répond au bout de 75 secondes, une équipe d'intervention est envoyée sur place.

Partout en Europe, les boîtiers composeront le 112, qui est le numéro unique d'urgence. Mais, en France, la situation est différente car Paris a obtenu une dérogation auprès de Bruxelles. Dans l'hexagone, les appels d'urgence sont traités par le SNSA, le Syndicat National des Sociétés d'Assistance, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur.

Les appels sont traités et analysés, avant d'être ensuite relayés auprès d'un service d'urgence médical en cas d'accident, ou un service d'assistance dépannage en cas de panne. Il se trouve que des plateformes, comme celles d'IMA et de Mondial Assistance, ont déjà l'expérience de l'eCall en France. La prestation est déjà proposée par des acteurs comme PSA depuis 2003, sachant que BMW, Volvo, le groupe Volkswagen et Mercedes ont aussi décidé de passer par des plateformes pour traiter les appels à bord de leurs véhicules. Il faut aussi savoir que des systèmes agréés sont proposés en seconde monte, comme ceux de Splitsecond et de Bosch (ce dernier étant distribué par Michelin).

L'appel d'urgence localisée devrait sauver à terme 2500 vies par an en Europe, dont 400 en France. La mesure sera d'autant mieux acceptée qu'il n'y aura pas de surcoût, l'installation se faisant aux frais des constructeurs. Selon les projections de la Commission européenne, il faudra attendre 2035 avant que l'ensemble des véhicules ne soient équipés.